

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**15 OCTOBRE 2018
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 15 octobre 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Mélanie Simoneau

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Le maire Martin Dampousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :

12. Acte de vente
Fondation Véro & Louis
Autorisation de signature

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'admissibilité pour le programme de subvention patrimoniale pour des travaux déjà exécutés

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

2018-417 Adoption – Règlement 661-3 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre afin d'encadrer la consommation de cannabis sur le territoire

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 661-3 modifiant le règlement 661 concernant la sécurité, la paix & l'ordre afin d'encadrer la consommation de cannabis sur le territoire.

ADOPTÉE.

2018-418 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-100
Agrandissement du bâtiment principal
22, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-10-88 du 3 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-100 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 22, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté sur le plan concept de la Monty et associés, dossier numéro 18112 en date du 21 septembre 2018, conditionnellement à ce que le revêtement extérieur en clin soit descendu au niveau des murs latéraux droit et arrière et que les trois portes sur le mur avant soient identiques. Par ailleurs, il est suggéré de retravailler l'aspect du parapet situé sur la façade principale de l'agrandissement.

Le bâtiment est sis au 22, rue Sainte-Anne sur les lots 123-1 et 123-2 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2018-419 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-101
Transformation du bâtiment principal
48, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-10-89 du 3 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-101 afin de permettre la transformation du bâtiment principal (changement d'une partie du revêtement extérieur sur le mur latéral gauche) sis au 48, rue Sainte-Anne, le tout, tel que décrit par le propriétaire dans sa demande en date du 21 septembre 2018.

Le bâtiment est sis au 48, rue Sainte-Anne sur le lot 41 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-630.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2018-420 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-102
Transformation du bâtiment principal
211, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-10-90 du 3 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-102 afin de régulariser les travaux accomplis par rapport au changement des portes avant et arrière du bâtiment principal sis au 211, rue Sainte-Anne.

Le bâtiment est sis au 211, rue Sainte-Anne sur les lots 82-4 et 83 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-638.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2018-421 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-104
Ajout d'une véranda attenante au bâtiment principal
5040, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-10-91 du 3 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-104 afin de permettre l'ajout d'une véranda attenante au bâtiment principal sis au 5040, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par le propriétaire en date du 24 septembre 2018.

Le bâtiment est sis au 5040, route Marie-Victorin sur le lot P-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-313.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2018-422 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-105
Construction d'un garage de stationnement isolé
4374, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-10-92 du 3 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-105 afin de permettre la construction d'un garage de stationnement isolé sis au 4374, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de « Garage Marc-André Lavoie » en date du 17 septembre 2018.

Le bâtiment est sis au 4374, route Marie-Victorin sur le lot 17-1 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-316.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-423 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-057
Installation d'enseignes détachée et murale
2276, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-10-93 du 3 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-057 afin de permettre l'installation d'enseignes détachée et murale sises au 2276, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur le plan concept d'Enseigne Claude Richard, dossier « Didier Pièces d'auto » en date du 18 septembre 2018.

Le bâtiment est sis au 2276, route Marie-Victorin sur le lot 74-74 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-612.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-424 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-106
Installation d'enseignes
1627, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-10-94 du 3 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-106 afin de permettre l'installation d'enseignes sises au 1627, route 132, le tout, tel que présenté sur le plan concept de la compagnie Enseignes ECF, dossier « L'Oeufrier Varennes » en date du 20 septembre 2018.

Le bâtiment est sis au 1627, route 132 sur les lots 284-72, 284-73, 284-74, 284-75, 285-85, 285-86 et 285-87 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2018-425 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-090
Modification de l'enseigne détachée
555, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-10-95 du 3 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. no 2018-090 afin de permettre la modification de l'enseigne détachée sises au 555, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur le plan de Posimage, dossier « Location Sauvageau Varennes » en date du 16 juillet 2018.

Ce refus est justifié pour les motifs suivants :

- Absence d'un aménagement paysager à la base de l'enseigne;
- Manque d'harmonisation entre les affiches installées sur un même poteau.

Le bâtiment est sis au 555, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 284-12 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

2018-426 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-103
Agrandissement du bâtiment principal
1450, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-10-96 du 3 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-103 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 1450, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur le plan concept de Bertrand Frigon, dossier 2018-466 en date du 12 septembre 2018, conditionnellement à l'ajout de graminées entre les arbres situés en cour avant afin de camoufler les espaces de stationnement et à l'ajout d'aménagements paysagers à la base de l'enseigne afin de camoufler la structure de l'enseigne.

Le bâtiment est sis au 1450, boulevard Lionel-Boulet sur les lots 282-13 et 282-14 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2018-427 Actes de vente – Rue de la Sarcelle
Lots P-656-3, P-656-4, P-656-5 et P-656-6
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la directrice adjointe aux Services juridiques, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, les actes de vente à intervenir entre les propriétaires du 7, rue de la Sarcelle, 11, rue de la Sarcelle, 15, rue de la Sarcelle, 19, rue de la Sarcelle et la Ville de Varennes; tels actes sont annexés à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-428 Modification contractuelle
Acquisition et installation d'affiches « Voie partagée »**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Nathalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 de la Politique de gestion contractuelle) afin d'octroyer une

somme additionnelle de 1 500 \$ plus taxes au contrat de « Le Groupe Mediagraph ».

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3139.

ADOPTÉE.

**2018-429 Construction et conception des ateliers municipaux
Approbation des critères et exigences**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la grille de pointage, les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente pour un appel d'offres pour la construction et conception des ateliers municipaux.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 10.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA